

TRANSFORMATIONS DU PROCESSUS D'ENTREE EN UNION
EN MILIEU RURAL SENEGALAIS:
UNE APPROCHE QUALITATIVE DES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS
MATRIMONIAUX MASCULINS

par
Nathalie Mondain
(Université de Montréal)

Version préliminaire juin 2001

L'importance de l'étude de la nuptialité a été soulignée depuis longtemps afin de mieux cerner l'évolution des comportements susceptibles de conduire à des changements démographiques, notamment en matière de fécondité. Plus récemment, certains auteurs ont insisté sur la notion de transition de la nuptialité comme condition nécessaire à l'amorce du déclin de la fécondité (Lesthaeghe, 1989; Chojnacka, 1993 ; Thiriart, 1998). Ainsi, l'approche démographique classique de la nuptialité en Afrique sub-saharienne, s'est surtout concentrée sur l'entrée en union des femmes, en se basant essentiellement sur des indicateurs tels que l'âge au premier mariage et aux premières relations sexuelles, dans la mesure où, dans plusieurs sociétés africaines, les relations sexuelles sont théoriquement conditionnées par l'entrée en union formelle des femmes.

Mais il existe d'autres enjeux liés à l'étude de la nuptialité, concernant notamment la signification du mariage en Afrique: la société étant basée sur un système de parenté complexe, lui même reproduit par le système matrimonial, l'étude de ce dernier nous permet de toucher aux changements qui atteignent la société dans son ensemble. C'est donc sous l'angle de sa fonction de régulateur social que nous aborderons le mariage en milieu rural sénégalais afin de mieux cerner les implications que son évolution peut avoir sur l'organisation sociale locale (McDonald, 1985). Par ailleurs, la relation inverse qui consiste à

expliquer le système matrimonial et les transformations qui l'affectent par l'évolution du contexte socio-économique, s'avère incontournable, particulièrement dans un milieu rural en pleine mutation (Burnham, 1987). Ainsi, le système matrimonial, en déterminant l'organisation sociale, touche non seulement les comportements reproducteurs, mais aussi d'autres dimensions des comportements sociaux qui peuvent avoir des implications sur le domaine plus large de la santé et de la prise en charge des générations plus âgées (Das Gupta, ?). La principale difficulté à étudier l'entrée en union en Afrique, réside dans le fait que le mariage s'y apparente davantage à un long processus s'étalant sur une période variable, qu'à un événement fixe dans le temps (van de Walle, 1993). On se heurte donc à des difficultés de datation dans la mesure où 1) les références temporelles des individus dépendent de l'environnement socioculturel dans lequel ils évoluent, et 2) il est nécessaire d'identifier à quelle étape du processus le couple est socialement considéré comme marié et peut commencer une vie conjugale légitime.

Plusieurs raisons justifient l'étude du comportement matrimonial des hommes en Afrique:

1) Les hommes sont les principaux décideurs en milieu rural sénégalais tant au niveau de la famille élargie (rapports intergénérationnels) que du couple (relations de genre): les valeurs familiales, le système économique et social et les pratiques matrimoniales qui en découlent sont étroitement ainsi liées à la position dominante des hommes dans la société (Bledsoe et al, 2000). Que l'on pense par exemple aux objectifs de constitution d'une descendance nombreuse dans le but à la fois de garantir une sécurité pour ses vieux jours, et de prestige social, qui justifient encore largement la pratique de la polygamie.

2) Du fait de leur statut qui leur permet et les incite à s'exprimer sur différents sujets en public, les informations qu'ils fournissent sont souvent plus fiables que celles obtenues auprès des femmes (Hertrich, 1997).

Pourtant, on ne dispose d'aucune données statistiques précises concernant l'évolution de la nuptialité des hommes au Sénégal. Si les études sur la nuptialité au Sénégal insistent sur l'augmentation de l'âge au mariage des femmes de moins de 30 ans, qui semble constituer une des raisons principales à l'amorce de baisse de la fécondité observée ces dernières années (EDS-III, 1997; Pison et al, 1997), qu'en est il de l'âge d'entrée en union des hommes ? Y a-t-il augmentation, baisse ou stabilité ? Dans les deux dernier cas, une des conséquences importantes résiderait dans la réduction de l'écart d'âge entre époux qui pourrait impliquer une redéfinition des relations au sein du couple et donc des rapports de force en matière décisionnelle (Barbieri et Hertrich, 1999). Les mécanismes qui favorisent ces changements reposent sur l'évolution générale du contexte socio-économique, qui touche à des degrés divers les différentes couches de la société. Par ailleurs, on peut se demander si ces modifications dans la formation du couple ont des implications quant à l'entrée en union polygame de l'homme. Plusieurs études ont fait l'hypothèse qu'en dehors même des difficultés financières à gérer un ménage polygame, les changements soulignés ci-dessus, en favorisant des relations plus proches entre les conjoints, allaient de ce fait engendrer une remise en cause de la polygamie, principalement en ville, et, à terme, en milieu rural. Si cette hypothèse mérite d'être retenue, soulignons que malgré les changements économiques qui donnent naissance à une situation justifiant de moins en moins l'entrée en union polygame pour le chef de ménage, cette pratique est loin d'être remise en question. Par ailleurs, si l'âge au premier mariage des hommes tend à baisser, qu'en est il de leur âge à l'entrée en union polygame? Baisse-t-il d'autant (c'est à dire que l'intervalle entre les deux unions reste le même en moyenne) ou la décision de prendre une deuxième épouse correspond elle à une autre étape dans le cycle de vie de l'homme indépendant de la durée de sa première union? Les données dont nous disposons ne nous permettront pas de répondre explicitement à ces questions, mais elles offriront des perspectives de réponses qui orienteront des recherches futures.

Contexte

Cette étude se base sur l'analyse des comportements matrimoniaux d'hommes de différentes générations appartenant aux deux principaux groupes ethniques du pays: les Wolof et les Serer. Le milieu rural a été choisi dans la mesure où il est généralement présenté comme statique et figé dans des attitudes passéistes. Or, il se caractérise par un dynamisme réel bien qu'encore peu visible comparativement aux transformations dont on est témoin en zone urbaine (Hertrich, 1996) et on peut affirmer que les racines de changements profonds concernant l'unité domestique et, à terme, la société locale dans son ensemble, sont présentes. Les deux populations étudiées, bien que présentant des traits communs, se distinguent dans certaines de leurs pratiques, ce qui souligne la diversité existant au sein d'un même pays africain, alors que souvent, les études semblent considérer l'Afrique sub-saharienne comme une aire socioculturelle homogène, où les individus agissent dans le cadre de modèles de comportements relativement similaires:

1) Le village serer de Tukar:

Tukar fait partie d'un vaste ensemble géographique composé d'une trentaine de villages situés dans le Siin à environ 150 km de Dakar, et qui constitue l'observatoire de la population de la zone de Niakhar, mis en place par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) depuis le début des années 1960. A partir de 1984, l'IRD a procédé à un relevé systématique régulier et exhaustif des informations démographiques concernant cette population, donnant lieu à une base de données longitudinale riche et permettant de mettre en évidence certaines tendances dans l'évolution des comportements.

Les habitants de la zone sont majoritairement musulmans mais la plupart montrent un attachement persistant envers leurs croyances traditionnelles. Ceci se manifeste dans le déroulement du processus matrimonial, même si les ajustements auxquels celui-ci est exposé

suggèrent qu'un détachement croissant avec certaines traditions est en train de s'opérer. La zone d'étude, et le village de Tukar en particulier, sont touchés par d'importants flux de migrations saisonnières des jeunes filles surtout vers Dakar, ainsi que des hommes vers la ville ou les Terres Neuves. Ces échanges intenses entre la ville et la campagne modifient profondément l'organisation familiale et donc sociale de cette population qui se trouve par ailleurs être de plus en plus exposée à une "wolofisation" de sa culture, les wolofs constituant le groupe dominant au Sénégal ayant imposé sa langue et ses pratiques dans le pays.

2) Le village de Nguiguiss

Ce village a été retenu dans le cadre d'un projet d'étude destiné à étudier les liens entre la mortalité infantile et les comportements reproducteurs au Sénégal et au Zimbabwe sur la base d'une collecte de données qualitatives. Dans chacun des pays, différents sites ont été choisis afin de documenter le contraste entre les zones rurales et urbaines notamment observé à partir des résultats des Enquêtes Démographie et Santé (EDS). On ne dispose donc pas de données chiffrées sur les événements démographiques concernant la population locale.

La population y est exclusivement musulmane et les pratiques religieuses semblent être plus homogènes et avoir davantage d'impact qu'à Tukar. Les flux migratoires des jeunes générations sont également importants, mais les destinations sont davantage orientées vers les villes côtières pour la pêche ou vers l'étranger, avec notamment des départs pour l'Italie. Il semble également que ces migrations concernent davantage les hommes que les femmes, alors qu'à Tukar les migrations féminines sont d'une ampleur telle qu'elles préoccupent l'ensemble de la société locale.

Dans les deux cas, l'activité économique se compose d'une agriculture de rente basée sur la culture de l'arachide ainsi que de subsistance. A Tukar il semble que les pratiques d'embouche bovine soient plus répandues.

Données et méthode utilisée

L'étude se base sur des données exclusivement qualitatives consistant en une série d'entretiens ouverts semi directifs (les interviewers suivant un guide d'entretien) individuels et collectifs. Les entretiens collectés dans le village serer de Tukar l'ont été dans le but de décrire dans le détail le processus matrimonial afin d'en identifier les principales transformations ainsi que les mécanismes qui y conduisent. Les données collectées à Nguiguiss répondaient quant à elles aux exigences d'une étude s'intéressant aux processus de décision reproductive. Cela dit, les fondements de l'organisation de la société sénégalaise en général et rurale en particulier, étant basés sur le système matrimonial, le thème du mariage et ses implications s'est imposé naturellement. Comme il a été souligné précédemment, nous disposons de données longitudinales concernant la population de Tukar qui permettraient de valider avec précision les hypothèses soulevées dans le cadre de l'analyse des discours. Dans la mesure où nous ne disposons pas de l'équivalent pour le village de Nguiguiss, nous nous limiterons donc à quelques vérifications, mais sans aller dans le détail.

Les entretiens à Tukar ont été conduits personnellement, ce qui a nécessité la présence d'un interprète. A l'inverse, la collecte de données à Nguiguiss s'inscrivant dans un projet de plus vaste envergure, a été menée par une équipe de jeunes chercheurs recrutés à l'université de Dakar et formés pour la circonstance. Par conséquent, nous sommes face à deux relations de communication distincte ce qui doit être pris en considération dans l'interprétation des données.

Dans les deux cas, les entretiens ont été enregistrés puis transcrits, avant d'être codifiés. Plutôt que d'analyser les discours au regard de catégories de connaissance¹ préétablies, on a identifié celles que les individus utilisent et qui apparaissent pertinentes pour la compréhension du

régime matrimonial et son évolution. Ainsi, la notion d'âge au mariage, n'a pas été retenue au profit d'une catégorie plus large faisant référence au "moment" de se marier, les individus insistant sur l'idée qu'il était pour eux "temps de se marier" ou "en âge de se marier" sans que cela soit nécessairement associé à un âge envisagé en termes de nombre d'années vécues.

Pour le traitement des données, le logiciel NUD*IST a été utilisé.

Régime de nuptialité et transformations socio-économiques

L'objectif principal du mariage reste la constitution de la descendance. Du point de vue des hommes -et la société rurale se distingue en cela de la société urbaine- cette descendance doit être nombreuse, justifiant leurs intentions de contracter plusieurs unions au cours de leur vie matrimoniale. Ceci rend l'étude de la nuptialité masculine complexe dans la mesure où les hommes vont pour la plupart connaître successivement différentes formes d'unions. De plus, le fait que le mariage s'apparente à un processus, qui se reproduit parfois différemment selon le type d'union dans laquelle l'individu s'engage, complique encore l'analyse. Par conséquent, et suivant en cela d'autres études (Donadjé, 1992), nous préférons le terme d'union à celui de mariage. Reste à savoir ce qui définit une union où le couple peut légitimement avoir des relations et commencer à constituer sa descendance.

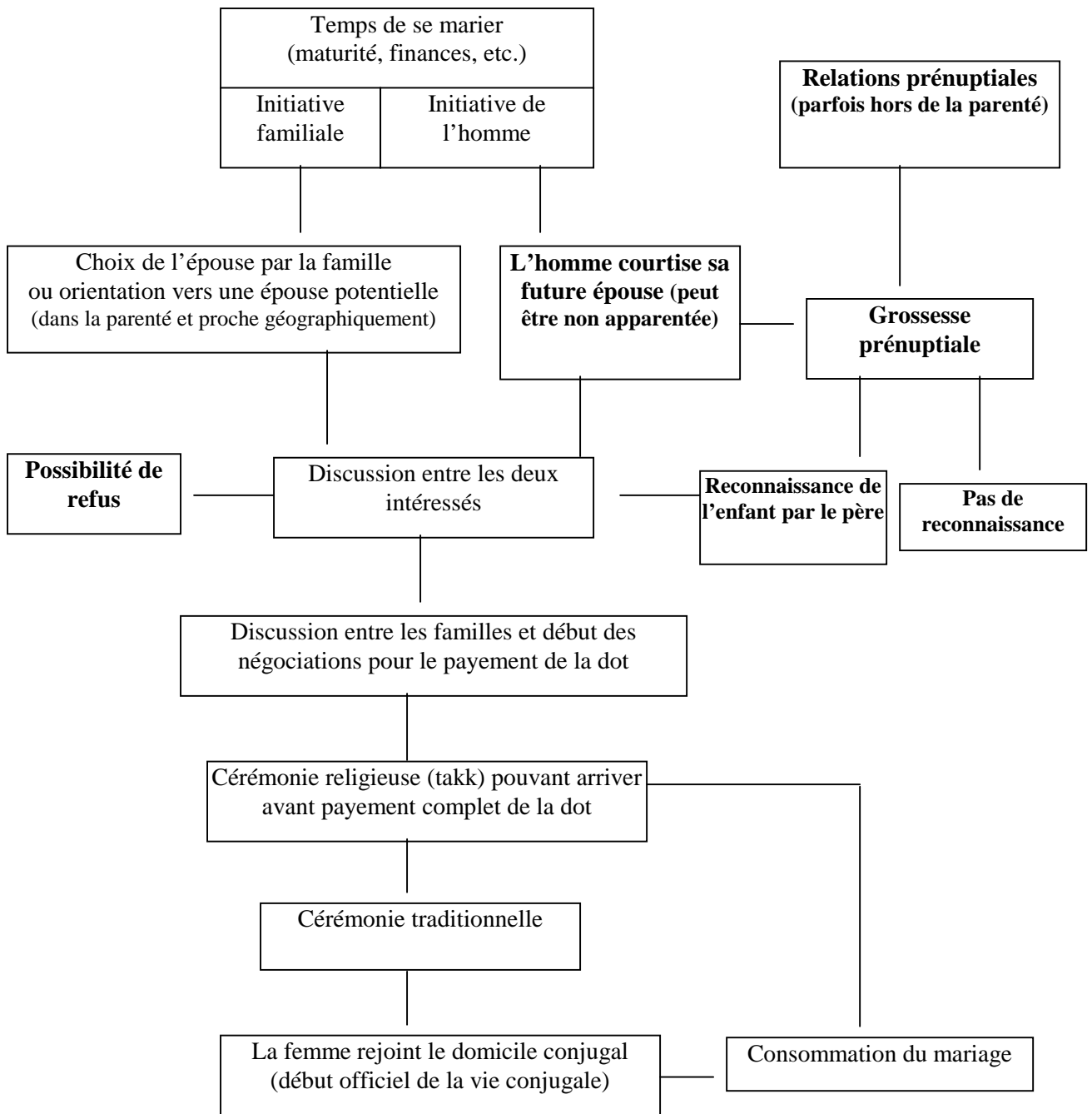
Les préoccupations liées à l'établissement d'alliances dans le cadre des systèmes de parenté élargie s'avèrent tout aussi fondamentales dans la compréhension des transformations qui affectent la formation du couple dans cette société. En effet, ce sont elles qui orientent le choix des parents vers la conjointe qu'ils vont proposer à leurs fils. Or, comme nous l'indiquent les données, c'est précisément au niveau de cette étape cruciale du processus matrimonial que les individus perçoivent l'existence d'un changement majeur. L'individualisation croissante, bien que relativement timide en milieu rural, du choix du

¹ Nous préférons utiliser la notion de catégorie de connaissance plutôt que de code.

conjoint, révèle ainsi un affaiblissement du poids de la famille dans le démarrage du processus matrimonial. Si cette tendance s'affirme et persiste, c'est vers une remise en question de l'organisation et de la structure familiale que l'on se dirige. Dans cette perspective, on peut plus aisément envisager l'idée que les relations au sein du couple se modifient, et qu'à plus long terme, on s'oriente vers la constitution de nouvelles formes d'unions (Mondain et al, 2001). On peut donc s'attendre à une redéfinition des rapports de force entre les membres du couple, ainsi qu'avec les parents les plus influents dans les processus de décision concernant les domaines de la reproduction et de la santé notamment.

Les principaux aspects du régime matrimonial concernant le Sénégal et soulignés par les études insistent sur : la polygamie généralisée, l'universalité du mariage, la précocité de l'entrée en union des femmes, le remariage systématique et rapide. Les dernières EDS (EDS-II, 1992/93; EDS-III, 1997) ont souligné la tendance à l'augmentation de l'âge au premier mariage des femmes de moins de 30 ans, et ce, même en milieu rural où le mariage reste toutefois nettement plus précoce qu'en ville. En même temps, le début des relations sexuelles est reporté. Les données longitudinales de la zone d'étude de Niakhar confirment ces tendances et apportent également des informations sur les hommes qui présentent les caractéristiques inverses: l'âge au premier mariage baisse depuis plusieurs années, de même que l'âge des premiers rapports sexuels. Certaines hypothèses ont été avancées pour expliquer ces changements, mais l'analyse des mécanismes conduisant à ces derniers continue de faire défaut. En effet, pour identifier les causes réelles de telles transformations, il est nécessaire connaître les étapes du déroulement du processus matrimonial ainsi que les acteurs intervenant à chacune de ces étapes. Alors seulement, les explications reposant sur les transformations socio-économiques prendront du sens.

Figure 1: Evolution du processus matrimonial traditionnel chez les Wolofs et les Serers².



Le déroulement du processus est similaire dans les deux groupes, à cette différence près que les Serer accordent traditionnellement de l'importance à l'oncle maternel dans la mesure où le mode de transmission des biens se fait en lignée utérine. Aussi, une part de la dot est réservée

² Les éléments de changement affectant le processus matrimonial sont écrits en gras.

à l'oncle maternel de la fille et celui-ci détenait jusqu'à récemment une autorité plus forte que celle du père dans les négociations de mariage ; son refus d'avaliser une union pouvant outrepasser l'acceptation du père. Aujourd'hui ceci a changé et le père détient une autorité supérieure. Cependant, l'importance de la lignée maternelle –le tim- reste primordiale et c'est en fonction de celle-ci que des alliances sont scellées, orientant de ce fait le choix de l'épouse vers les branches de la famille maternelle la plus proche et dont le passé ne laisse planer aucun doute sur le bon comportement de ses membres.

Dans les deux cas, le takk vient légitimer le démarrage des relations conjugales et donc la consommation du mariage. Pourtant la femme ne rejoint pas systématiquement le domicile conjugal après cette cérémonie ; en principe il faut également organiser la cérémonie dite traditionnelle qui marque l'entrée au domicile de son mari. Dans la mesure où ce dernier ne peut pas toujours assumer en même temps les frais de toutes les cérémonies, cette entrée au domicile conjugal peut être reportée et la jeune femme restera chez ses parents. Il est fort probable que cela se passe de même dans les deux groupes, mais nous n'en avons eu confirmation claire que concernant les Serer ; ceci semble cohérent dans la mesure où ce groupe paraît plus attaché à ses traditions que les Wolofs.

Concernant les changements qui affectent le déroulement du processus dans les deux groupes, c'est surtout la possibilité pour l'homme d'imposer une femme qui ne correspond pas nécessairement aux critères requis par sa famille qui doit retenir notre attention ; de même une femme à qui l'on vient proposer un parti peut aujourd'hui plus facilement décliner l'offre. Un homme peut plus également courtiser sa potentielle future femme de sa propre initiative, sans qu'on l'ait guidé vers elle ; cela ne signifie pas qu'une relation informelle va s'établir durablement. Inversement lorsqu'une relation informelle voit le jour, même en cas de grossesse pré-nuptiale, elle n'est pas nécessairement suivie d'un mariage. Si elle l'est, le

processus en lui-même sera accéléré : les négociations seront plus rapides car la dot sera moins élevée dans la mesure où la femme « perd de sa valeur » aux yeux des familles et de la société en général. Si cette situation n'affecte pas nécessairement la tendance à l'accroissement de l'âge au mariage des femmes, elle peut toucher l'âge au premier mariage des hommes dans la mesure où leur âge aux premières relations sexuelles tend à baisser (Delaunay, 2001?) : confrontés à une grossesse qu'ils doivent assumer, ils entrent ainsi en union de façon précoce.

Il ne faut pas pour autant focaliser sur le risque des grossesses pré-nuptiales, qui, bien que croissant, ne constitue pas la seule raison du rajeunissement de l'âge d'entrée en union des hommes. En effet, comme nous allons le montrer, les transformations socio-économiques en affectant la structure du ménage et les rôles respectifs de ses membres, engendre une redéfinition des rapports familiaux, qui jusque là organisaient la société et sa reproduction selon certaines normes. Ce sont les mécanismes qui conduisent à ces transformations des relations intergénérationnelles que nous allons chercher à identifier à présent. Nous verrons ainsi dans quelle mesure elles affectent le processus matrimonial et ce que cela révèle en matière de changement social. Il sera alors possible d'envisager les perspectives d'évolution de la société pour les prochaines années.

Principales tendances observées

On s'est surtout intéressé à l'évolution de l'entrée en première union tant du point de vue du moment considéré comme socialement opportun de se marier, que du point de vue du choix du conjoint. Ceci nous permet de formuler un certain nombre d'hypothèses quant à l'évolution de l'entrée en union polygame.

1) Rajeunissement de l'âge d'entrée en union des hommes

Il s'agit là d'un constat généralisé auprès des hommes interviewés et appartenant à différentes générations. Il faut nuancer la notion d'âge au premier mariage d'avec les références à des facteurs accélérant ou freinant la mise en oeuvre du processus matrimonial indépendamment de l'âge de l'individu. Ici nous allons nous intéresser aux raisons avancées par les hommes pour expliquer le fait qu'ils entrent en union plus tôt que les générations précédentes.

Tout d'abord il faut se demander pourquoi les générations plus âgées se mariaient plus tardivement. En effet, l'une des principales raisons avancées pour se marier tôt, réside dans la préoccupation de bénéficier rapidement du soutien de ses enfants avant d'avoir soi-même atteint un âge trop avancé pour en profiter:

"C'est très bon de se marier tôt. Il y a un adage wolof, celui qui se marie avant toi, son fils aîné sera plus en âge que le tien. Ce qui veut dire que celui qui s'est marié tôt aura des enfants qui l'aideront très tôt." (Nguiguiss, 32 ans)

On peut alors se demander en quoi ce besoin se ferait sentir plus fortement aujourd'hui que par le passé. En effet, il semble qu'auparavant la vie rurale nécessitait davantage de main-d'œuvre familiale qu'aujourd'hui d'autant que la superficie des terres dont bénéficiaient les agriculteurs étaient plus importante. Les deux principales raisons avancées par les hommes pour expliquer ce mariage plus tardif par le passé reposent sur le fait:

1) qu'ils avaient peu de moyens financiers personnels et étaient donc entièrement tributaires de la décision des aînés de les marier:

"Aujourd'hui tu peux rencontrer un jeune qui est en possession d'une forte somme d'argent et jadis il fallait tout un lignage familial pour regrouper une telle somme." (Tukar, monogame, 26 ans)

2) que la circoncision, marquant symboliquement l'entrée dans la vie adulte, était plus tardive (après la puberté), alors qu'aujourd'hui elle se pratique lorsque l'individu est encore en bas âge:

"R: Aujourd'hui les jeunes se marient plus tôt."

I: Pourquoi selon vous?

R: Avant les garçons étaient circoncis tardivement. Maintenant d'autres sont circoncis dès la naissance..." (Nguiguiss, monogame, 32 ans)

Ces deux raisons nous suggèrent deux éléments de changement: une redéfinition des rôles au sein de la famille élargie et une entrée plus précoce dans la vie adulte. Ces éléments se confirment lorsqu'on pose la question à l'inverse: pourquoi les hommes auraient tendance à se marier plus jeunes que leurs aînés?

- Besoin d'une femme qui aide aux travaux du ménage: essentiellement domestique, mais également champêtres.

" ...quand je me mariaais j'étais très jeune. C'est surtout parce que la maison était vide et que je ne voulais pas abandonner la maman à des travaux..." (Nguiguiss, 34 ans)

L'aide de la femme à la belle-mère est abondamment documentée par des études antérieures. Par contre le besoin de soutien au mari du fait du manque de bras dans la concession nécessite quelques explications. En effet, les difficultés économiques et la redistribution des terres qui incitent divers membres du ménage à migrer pour des périodes plus ou moins longues, ont non seulement suscité un certain vide au niveau du ménage, mais ont également contribué à sa restructuration. Les grandes concessions familiales ont eu tendance à se scinder en isolant les membres d'une même famille par la constitution de ménages élémentaires basés sur le couple et ses enfants en restant toutefois proche de la mère du mari :

« La grande famille a fini par éclater car disons le tout de suite elle était hétérogène il y avait de tout regroupé là dedans, les neveux, les fils, les cousins, les parents du lignage, etc. Cela a fait qu'après la mort des fondateurs qui ont laissé une grande famille en hausse, la terre ne suffisait plus d'abord, le repas quotidien aussi ne nourrissait plus, finalement donc chacun va prendre sa famille directe en charge. » (Tukar, monogame, 26 ans)

Cette tendance n'est pas récente, dans la mesure où des hommes dans la quarantaine insistent sur la nécessité de prendre plusieurs femmes pour faire face à leurs activités:

"...la raison de chercher une grande famille se trouve dans mon activité qui est importante et diverse. (...). Et pour l'entretien actuel de mon bétail, deux épouses n'y suffisent pas, et donc, il fallait encore en prendre d'autres pour alléger la main-d'œuvre dans mon ménage." (Tukar, polygame, 49 ans)

- Autant les jeunes hommes qui restent au village sont incités à prendre femme rapidement pour faire face aux multiples activités qui leur incombent, autant les migrants, en détenant un pouvoir financier propre, peuvent plus facilement imposer leur volonté à leurs aînés tant du point de vue de l'initiative du mariage que du choix de leur épouse:

"...Aujourd'hui c'est le jeune homme qui, de l'étranger envoie de l'argent à son père pour que ce dernier lui trouve une maison et lui construise une maison en dur. Donc, contrairement au passé, c'est le fils qui de nos jours a en charge la famille." (Nguiguiss, 63 ans)

- Enfin la liberté sexuelle est une raison que l'on retrouve dans les deux milieux pour expliquer l'entrée en union précoce des hommes: cette liberté accrue se base sur 1) la circoncision opérée à un âge plus jeune et 2) le facteur migratoire, qui, en coupant les jeunes hommes et les jeunes filles du regard de leur "voisinage" (parenté proche ou non, ménages composant la concession, etc.), favorise des situations où se nouent des relations pré-nuptiales:

"...aux temps anciens on ne connaissait pas de ces migrations. D'ailleurs c'est toujours grâce à ces migrations toujours en hausse que la recherche du plaisir se poursuit et avec des méthodes variées entre garçons et filles" (Tukar, monogame, 26 ans)

Notons que l'argument de la circoncision semble surtout être le fait des générations plus anciennes qui perçoivent de façon plus émotive les changements des normes traditionnelles; il nous semble nécessaire de poursuivre des recherches plus approfondies avant de pouvoir affirmer si cela joue de manière significative sur l'entrée en vie sexuelle des hommes.

Par ailleurs, il ne faut pas négliger certains propos insistant sur le report de l'entrée en union, qui se basent sur une interprétation inverse des causes avancées pour expliquer le mariage précoce:

- liberté sexuelle n'incitant pas les hommes à se stabiliser tout de suite: soit qu'ils sont considérés comme voulant profiter d'une vie facile avant de se marier, soit qu'eux mêmes incriminent le fait que la plus grande liberté de choix du conjoint les oblige à "flirter" et donc à prendre du temps pour cela alors qu'auparavant leurs parents se chargeaient de leur trouver une femme:

"...tu vois des jeunes de ma génération qui font la cour aux filles et ont de petites amies jusqu'à l'âge de 40 ans sans avoir d'épouses. Alors quand ils se marient, le temps de voir grandir leurs enfants, ils seront vieux...(Nguiguiss, 34 ans)

- matérialisme croissant des femmes contribuant à renchérir le montant de la dot que les prétendants ne peuvent satisfaire tout de suite.

- nouvelles aspirations des jeunes hommes qui veulent accumuler suffisamment de moyens pour construire leurs propre "chambre": autre indicateur de la restructuration des concessions vers une individualisation des ménages:

"Les temps ont changé. Maintenant dans les villages, les gens veulent d'abord gagner de l'argent pour se construire une maison en dur. (...). L'argent qui existe de nos jours n'existait pas avant. Les jeunes veulent se marier mais donnent la priorité à l'obtention d'une maison parce qu'ils se disent qu'avant d'épouser une femme, il leur faut d'abord un toit." (Nguiguiss, 63 ans)

Ces propos sont beaucoup moins systématiques et comme nous l'avons déjà souligné, ce report doit être envisagé indépendamment de l'âge de l'homme qui peut être jeune.

Ce sont donc les changements structurels affectant l'organisation familiale qui sont à la base de l'évolution des comportements démographiques (Boserup, 1985). Le fait que différentes générations insistent sur le rajeunissement de l'âge d'entrée en union des hommes nous porte à croire que le phénomène est réel. L'unanimité à ce sujet semble particulièrement forte à Tukar chez les Serer ce qui peut se comprendre dans la mesure où les flux migratoires qui caractérisent cette population existent depuis longtemps.

Pourtant, comme nous allons le voir dans la section suivante, les aînés continuent d'exercer une certaine autorité concernant le choix de l'épouse; on peut toutefois s'interroger dans quelle mesure cette autorité ne serait pas de plus en plus le résultat d'un compromis intergénérationnel que l'exercice d'un pouvoir unilatéral sans discussion possible.

2) Implications quant au choix du conjoint

Les discours sont unanimes sur ce point: on ne peut discuter la décision des parents et c'est leur choix qu'il faut suivre:

"A Nguiguiss les jeunes ne se marient pas sans l'avis des parents, ou du moins si tu te maries avec une femme d'ailleurs, tu ne vas jamais l'amener au village si les parents ne sont pas d'accord." (Nguiguiss, 32 ans)

Si auparavant les parents détenaient le pouvoir d'initier le processus matrimonial et donc plus facilement d'imposer le choix d'une épouse pour leur fils, ceci doit être aujourd'hui nuancé. En effet, les fils contrôlant davantage le choix du moment qu'ils estiment opportun pour se marier, et devant de plus en plus assumer eux mêmes les charges induites par le mariage, ils voient également leur marge de manœuvre croître lorsqu'il s'agit de choisir leur épouse: soit qu'ils présentent une personne de leur choix, soit qu'ils rejettent la proposition de leurs parents et attendent la prochaine suggestion. Cependant, au village, où les critères de proximité géographique et de parenté restent prépondérants, il est certain que même lorsque ce sont les hommes qui présentent une femme à leurs parents, leur choix "individuel" ne s'est pas fait aveuglément sans tenir compte des différents critères requis au sein de la famille. Ainsi, certains jeunes qui migrent font appel à leur famille restée sur place pour leur organiser leur mariage:

"Aujourd'hui, c'est le jeune homme qui, de l'étranger envoie de l'argent à son père pour que ce dernier lui trouve une épouse et lui construise une maison en dur. Donc, contrairement au passé, c'est le fils qui de nos jours a en charge la famille." (Nguiguiss, informateur clé, 63 ans)

Il n'est donc pas évident que le facteur migratoire soit synonyme de remise en question de la pratique des mariages arrangés par la possibilité accrue de rencontres en dehors de son environnement de départ. Au contraire, cela peut engendrer un besoin accru de maintien des traditions.

On observe donc une sorte de compromis avec les aînés: si ces derniers voient leur pouvoir réduire dans la mesure où les jeunes détiennent un pouvoir de négociation accru, grâce, notamment, à la détention de moyens financiers propres, ils continuent d'exercer une influence importante en matière de choix de l'épouse: les jeunes respecteront en général leur désaccord ou iront eux-même chercher leur avis une fois qu'ils auront décidé qu'il est temps pour eux de prendre une épouse:

"On peut choisir pour les jeunes mais avec ce préalable qui change les données: vas la voir si tu peux l'aimer. Si tu ne l'aimes pas tu es libre de la refuser après. Pour d'autres jeunes d'ailleurs c'est eux qui font leur choix et le proposent aux parents. " (Tukar: Homme monogame, 40 ans)

Le fait que les jeunes détiennent davantage de moyens implique qu'ils peuvent plus difficilement se tourner vers leurs aînés pour leur demander de les soutenir dans leurs démarches; de toute façon le fait qu'ils soient partis chercher à gagner de l'argent montre que leurs aînés n'ont pas eux-mêmes beaucoup de moyens. Ceci peut expliquer en partie le fait que le choix de l'épouse dans la parenté proche reste courant dans la mesure où différents aménagements seront envisageables pour faciliter le déroulement du processus: échelonner le paiement de la dot, écourter le délai entre le mariage religieux et le moment où la femme rejoint le domicile conjugal.

Cette remise en question du poids de la famille prend toute son ampleur avec le phénomène des grossesses pré-nuptiales qui s'intensifie avec l'impact des migrations entre la ville et la campagne. Si de telles expériences semblent encore relativement marginales au village, elles n'en existent pas moins et bouleversent le déroulement du processus; si d'un côté on peut interpréter ce phénomène comme étant le reflet d'un relâchement du contrôle familial, c'est

aussi à l'inverse une situation où l'autorité familiale reprend ses droits et se manifeste fortement: négociation rapide de la dot en cas de mariage, recherche active d'un mari pour la femme s'il n'y a pas de mariage, etc. Comme le montrent les explications fournies par la personne chargée de transcrire les entretiens à Tukar, un mariage suite à une grossesse pré-nuptiale ne suit pas le déroulement du processus:

"Cette dernière [la fille enceinte] retournée au village (...) en sera chassée par son père pour revenir à Dakar chercher l'auteur de sa grossesse. C'est dans ce contexte qu'au lieu du véritable père, M.D. avait accepté en remplaçant d'aller avec elle pour reconnaître la grossesse. Donc, c'est dans ces conditions aussi que le père lui avait bazardé sa fille avec un mariage sans délai et sans exigence de dot." (à propos d'un homme polygame de 40 ans, Tukar)

Ce passage nous renseigne également sur l'intérêt qu'il peut y avoir à marier une femme dans cette situation, même si on n'est pas l'auteur de la grossesse, dans la mesure où la dot est diminuée, voire annulée.

On peut se demander si ces changements restent au stade des rapports de force intergénérationnels ou s'ils impliquent également des transformations quant aux relations au sein du couple dans la mesure où ce dernier s'est constitué davantage "spontanément". Si cette possibilité de choix grandissante s'accompagne d'une réduction de l'écart d'âge entre conjoints comme les tendances semblent le confirmer (report âge au mariage des femmes et baisse de l'âge d'entrée en union des hommes), s'orientent-elles vers une nouvelle forme de couple basée sur des relations moins inégales et favorisant ainsi davantage de consultations mutuelles dans les décisions de fécondité (Barbieri et Hertrich, 1999)?

3) Implications quant à l'entrée polygame

La polygamie étant considérée comme un facteur tendant à augmenter la fécondité, par conséquent, des changements de comportements matrimoniaux incluant la polygamie seraient déterminants dans le déroulement de la transition démographique dans le pays (Chojnacka, 2000).

Deux questions se posent ici:

1) La baisse de l'âge au mariage des hommes (si elle est vérifiée statistiquement) engendre-t-elle une baisse similaire de leur âge d'entrée en union polygame?

2) La plus grande liberté de choix de la première épouse s'accompagne-t-elle d'une remise en cause du besoin de prendre une seconde femme, le choix de celle-ci faisant traditionnellement moins l'objet de pressions familiales et pouvant donc aussi être interprété comme l'expression de la volonté de l'homme par rapport à sa première union?

Nous n'avons malheureusement pas de données suffisamment détaillées pour répondre précisément à ces deux questions, mais les informations fournies dans les entretiens nous suggèrent toutefois quelques pistes de réflexion.

Quatre grands ordres de raisons à l'union avec une deuxième femme peuvent être retenus:

- aider la première dans les travaux et accroître sa liberté d'aller et venir;
- parce que la première ne satisfait pas le mari: ne féconde plus, ne travaille pas assez, etc.;
- assurer une descendance nombreuse;
- parce que l'homme veut une autre femme, objectif de départ.

En général tous les hommes, quelle que soit la génération, y sont favorables. Ceux qui ne sont pas encore en union polygame l'envisagent fermement. Dans la mesure où on a insisté sur la restructuration des ménages avec la scission des concessions, on peut se demander jusqu'à quel point les femmes ont besoin d'être secondées comme elles en avaient besoin par le passé; en même temps l'entraide existant au sein des grandes concessions familiales que ce soit au niveau des travaux domestiques et champêtres, de la multiplication des sources de revenus ou de la surveillance des enfants et de la maison en cas d'absence, tend à se réduire. Par conséquent la présence de plusieurs femmes dans le même ménage peut se justifier. Cependant, des freins existent et qui sont d'ordre économique. Si ces difficultés d'ordre économiques freinent le démarrage du processus d'entrée en union polygame, cela n'implique

pas nécessairement qu'elles aient un effet sur l'âge d'entrée en union polygame. Tant que l'on n'a pas d'informations statistiques claires sur cette question, on ne peut que formuler des hypothèses. Par contre on trouve l'expression de la solidarité familiale dans le sens où un homme relativement âgé ne prendra pas de nouvelle femme afin de préserver son capital pour soutenir son fils dans son entrée en première union. Enfin, plusieurs jeunes hommes mariés ont admis préférer migrer et accumuler des moyens plutôt que de dépenser ce qu'ils avaient en un second mariage:

"I: Si vous aviez de l'argent et que l'on vous demande d'épouser une femme ou d'aller en Italie, que feriez vous?

R: J'irais recueillir l'avis de mon oncle. S'il me dit qu'ils sont fatigués mais peuvent attendre encore que je parte et revienne, je pourrais en ce moment m'en aller. Une fois à l'étranger j'essayerai de trouver du travail pour envoyer de l'argent à la famille. A mon retour je vais chercher une maison et épouser une femme." (Nguiguiss, monogame, 27 ans)

Ce passage confirme un certains nombre d'éléments précédemment soulignés: le maintien du poids de la famille dans la décision de prendre une épouse, même lorsqu'il s'agit d'une seconde épouse; la persistance des relations de solidarité familiales fortes malgré les changements sociaux et le rôle de la formation des unions dans ce système social; enfin les aspirations à se construire un habitat propre à soi, même si l'on garde des liens étroits avec la parenté.

A défaut de nous renseigner exactement sur l'ampleur des changements dans le mode de formation des unions polygames, des indices que cette société entretient progressivement dans une logique d'économie d'accumulation plutôt que de production de subsistance se manifestent clairement.

A cet égard soulignons une nuance entre les deux groupes: à Tukur, l'insistance est plus grande sur l'aide apportée par les femmes entre elles et au mari alors qu'à Nguiguiss, on sent les hommes davantage préoccupés par les difficultés financières; c'est surtout dans leurs discours que l'on trouve des références au report de l'entrée en union polygame. Est ce parce que le système économique entre les deux villages diffère ou est ce un rapport aux moyens

financiers différent qui expliquent ces nuances? Rappelons que les critiques concernant les tendances matérialistes des femmes aujourd'hui provenaient essentiellement des habitants de Nguiguiss.

Ces résultats ont mis en évidence l'importance de prendre en compte les changements structurels dans la compréhension des modifications de comportements. Il est délicat à ce stade de l'analyse de dresser un tableau comparatif des propos tenus au sein des deux groupes. On peut toutefois se permettre d'affirmer que les aspects liés au travail agricole et à la solidarité familiale semblent avoir davantage de poids dans les décisions des Serer qui insistent sur le fait que les conditions de vie au village impliquent une entrée en union précoce. En témoignent les quelques propos divergents concernant le moment de se marier pour les Wolofs de Nguiguiss: ils semblent davantage engagés dans une logique d'accumulation de biens individuellement, les poussant à reporter leur entrée en union pour pouvoir migrer.

Discussion

Trois aspects seront soulevés dans le cadre de cette section:

- 1- La question se pose de savoir comment interpréter ce mouvement de rajeunissement de l'âge d'entrée en union des hommes: s'agit il d'un ajustement lié à une modification de la structure par âge de la population ou de l'effet des changements socio-économiques exclusivement?
- 2- Les rapports de force intergénérationnels qui caractérisent les relations existant entre les hommes et leurs aînés dans la mise en oeuvre du processus matrimonial se modifient du fait des changements affectant le pouvoir de négociation des hommes.

3- Enfin, nous verrons quels sont les principaux apports des méthodes qualitatives dans le cadre d'une réflexion globale sur les changements de comportements démographiques.

1) Modification de la structure par âge de la population ou effet de l'évolution socio-économique?

Une hypothèse avancée depuis le début des années 1980 (Caldwell et al, 1983) et développée plus récemment (LeGrand et Barbieri, 1998) suggère que le déclin de la mortalité infantile, en conduisant à une nouvelle structure par âge de la population, favorise des ajustements du marché matrimonial, ou "mariage squeeze". En effet, l'augmentation de l'âge d'entrée en union des femmes, de même que la baisse de celui des hommes résulterait de la présence d'un surplus de femmes célibataires en âge de se marier. A ce titre, le maintien des pratiques polygames à un niveau relativement stable semble confirmer cette hypothèse. Les enjeux sont importants concernant la fécondité dans la mesure où l'augmentation de l'âge au mariage des femmes doit en favoriser le déclin. Si la baisse de l'âge d'entrée en première union des hommes se confirme, cette tendance au déclin de la fécondité risque d'être neutralisée par une entrée en union polygame plus précoce. Par ailleurs, les hommes se caractérisant par des objectifs en matière de descendance souvent élevés, ils peuvent être incités à prendre plus de deux femmes s'ils estiment que leurs aspirations risquent d'être menacées du fait de leur union avec des femmes relativement plus âgées et donc à la vie reproductive plus limitée dans le temps. Cependant, ceci mérite d'être relativisé dans la mesure où, malgré ces changements, l'âge d'entrée en union reste précoce pour les femmes en milieu rural.

Aussi ne doit on pas négliger l'explication basée sur les changements socio-économiques: paradoxalement, on s'attendrait à ce que ceux-ci, comme c'est le cas en milieu urbain (Antoine et Nanitelamio, 1991; Antoine et Djiré, 1998), favorisent un report de l'entrée en union des hommes dans la mesure où ces derniers doivent assumer les dépenses occasionnées par le

mariage, dot y compris, de même que les charges quotidiennes de leur famille (épouse/s et enfants au minimum). Le principe de la virilocalité, notamment, est largement remis en question en ville où la crise du logement et les conditions de vie rendent quasiment impossible le rassemblement de nombreux membres de la famille sous un même toit. Or, les conditions de vie en milieu rural, de même que l'organisation sociale locale, semblent opérer à l'inverse. En effet, les hommes sont au contraire incités à prendre femme de plus en plus tôt, dans la mesure où, la cellule familiale élémentaire vit à proximité de la parenté du mari, ce qui contraint celui-ci à trouver de l'aide pour sa mère rapidement; ce besoin se fait sentir d'autant plus tôt que la restructuration des ménages ayant favorisé la scission des grandes concessions familiales, a réduit ainsi la solidarité et l'entraide entre les membres de la parenté. Cela dit, les rapports de solidarité et d'entraide familiale restent malgré tout forts en milieu rural, où les réseaux de parenté cultivent activement leurs liens, notamment par le biais des unions maritales. Aussi, même si les hommes peuvent rencontrer des difficultés à fournir les moyens financiers nécessaires à leur entrée en union, des possibilités de négociation et d'arrangements sont toujours possibles, concernant notamment le paiement de la dot.

Ces multiples dimensions semblent contradictoires, mais elles révèlent précisément les efforts de compromis par les individus afin de s'adapter aux changements en cours tout en respectant certaines valeurs héritées du passé.

2) Un élargissement du pouvoir de négociation des hommes dans le processus matrimonial

Par pouvoir de négociation il faut entendre ici la capacité des individus à mobiliser les ressources nécessaires, qu'elles soient matérielles, psychologiques, relationnelles, etc., pour atteindre leurs objectifs matrimoniaux; cette capacité dépend d'un certain nombre de caractéristiques personnelles liées notamment au statut de l'individu dans sa famille, aux moyens financiers dont il dispose, ainsi qu'à des éléments plus subjectifs propres à son

comportement et à la réputation de la famille dont il est issu. Auparavant, l'initiative du démarrage du processus matrimonial de même que le choix de l'épouse appartenait aux parents. Progressivement, avec les contraintes d'ordre économique qui ont intensifié le besoin pour les jeunes hommes de chercher des sources de revenus ailleurs, les rapports intergénérationnels se sont transformés. Le fait notamment de conserver la plus grande partie du bénéfice de son travail et de l'utiliser soi-même en vue de conclure une union contribue à remettre en cause l'autorité absolue des parents en matière du choix de l'épouse. L'initiative du mariage avec le besoin de prendre femme continue de dépendre des contraintes du moment au sein de la famille (aide à la mère, assistance dans les travaux, besoin d'enfants, etc.). Insistons à nouveau sur l'importance des transformations d'ordre structurel: en effet, il semble que par le passé, malgré la plus grande intensité des travaux agricoles, les hommes n'étaient pas incités à se marier jeunes; ceci peut s'expliquer par le fait que la solidarité et l'entraide familiale se maintenaient à un niveau plus élevé qu'aujourd'hui, rendant la constitution d'un nouveau ménage moins urgente. De plus, les aînés détenant les moyens matériels entre leurs mains, les hommes en âge de se marier étaient davantage tributaires de leur bon vouloir. L'accroissement du pouvoir de négociation des hommes réside donc essentiellement dans leur marge de manoeuvre croissante quant au choix de l'épouse, bien que ceci doit être nuancé, dans la mesure où personne ne songe encore à aller à l'encontre des volontés parentales.

3) L'apport des méthodes qualitatives

L'analyse des entretiens réalisés auprès de deux milieux ruraux distincts bien que présentant des similarités dans leur organisation socio-économique et familiale, a permis de dégager certains traits de la nuptialité masculine et d'envisager certaines projections dans l'avenir. Le rajeunissement de l'âge d'entrée en première union des hommes fait l'unanimité et, dans la mesure où des individus appartenant à différentes générations en témoignent, il semble que

cette tendance devrait se poursuivre. Par ailleurs, l'analyse de ces données nous a permis de "démonter" les mécanismes sous-jacents à ces changements et donc de proposer des explications à ce phénomène sans en rester au simple constat d'une réduction de l'autorité familiale. L'évolution de la structure de la société avec la réorganisation des ménages au sein des grandes concessions familiales, de même que les discours révélant le souci d'accumuler du capital à des fins personnelles tout en continuant de se préoccuper de soutenir sa parenté proche, sont autant de signes de changements profonds dans l'organisation des rapports sociaux. Or, de telles tendances ne peuvent que s'inscrire dans la durée car elles se basent sur une évolution plus globale du système socio-économique dans lequel sont impliqués les individus. Ces observations suggèrent la poursuite de la collecte d'informations ciblées sur les comportements masculins. La signification des indicateurs habituellement utilisés en démographie basés notamment sur l'âge au mariage et l'écart d'âge entre époux, doit être relativisée davantage, dans la mesure où ils peuvent être définis différemment selon le contexte local. A cet égard, insistons également sur la nécessité de s'interroger sur l'utilisation des notions de famille nucléaire ou de "conjugalité". Il faut en effet prendre garde à ne pas se baser sur les référents idéologiques occidentaux pour caractériser ces changements et projeter une évolution similaire à celle connue en Europe pour expliquer l'amorce de transition de la fécondité (Burnham, 1987). C'est toute la problématique de la transposition des référents culturels et idéologiques du chercheur sur son objet qu'il est nécessaire de soulever ici si l'on ne veut pas aboutir à de graves malentendus quant à l'interprétation des données.

L'objectif de contraster les deux sociétés étudiées semble difficile à réaliser à ce niveau de l'étude. Une approche complémentaire plus anthropologique et historique apparaît nécessaire à cette fin. Cela dit, l'étude de la nuptialité en milieu rural sénégalais, et celle des hommes en particulier apparaît pertinente à plus d'un titre et devrait se poursuivre: 1) elle permet de mieux

cerner le déroulement du processus matrimonial dans la mesure où les hommes y sont partie prenante comparativement aux femmes, laissées en dehors des discussions; 2) elle incite à relativiser les liens établis entre les objectifs de descendance et d'autres phénomènes démographiques, notamment la mortalité infantile dont le déclin est supposé conditionner celui de la fécondité: dans la mesure où le système matrimonial est à la base de l'organisation sociale et est fondé sur l'objectif de constituer une descendance, l'analyse des mécanismes de changement qui l'affectent permet de dépasser les approches par facteurs ou déterminants proches pour donner une perspective plus globale de l'évolution des comportements sociaux; 3) elle montre enfin que des changements profonds de la société sont en cours, y compris dans les zones rurales, et les individus, loin de remettre en question les normes qui ont construit leur identité, cherchent au contraire à établir des compromis entre celles-ci et les contraintes et aspirations nouvelles.

BIBLIOGRAPHIE

ANTOINE P., J. NANITELAMIO, 1991, « More single women in African cities : Pikine, Abidjan and Brazzaville », *Population English selection*, No3, pp.149-169

ANTOINE P., M. DJIRÉ, 1998, « Un célibat de crise ? », in P. Antoine, D. Ouédraogo et V. Piché, *Trois générations de citadins au Sahel*, L'Harmattan, pp.117-141

ANTOINE P., M. PILON, 1998, « La polygamie en Afrique : quoi de neuf ? », *La chronique du CEPED*, janvier-mars 1998, No28

BARBIERI M., V. HERTRICH, 1999, « Écarts d'âges entre conjoints et transition de la fécondité en Afrique sub-saharienne », in *La population africaine au 21^{ème} siècle, 3^{ème} Conférence Africaine de population, Durban, Afrique du Sud 6/10 décembre 1999*

BLEDSON C., S. LERNER, J. I. GUYER, 2000, "Fertility and the male life-cycle in the era of fertility decline", Oxford University Press

BOSERUP E., 1985, "Economic and Demographic Interrelationships in sub-Saharan Africa", *Population and Development Review* 11(3), pp. 383-397

CALDWELL J.C., P. H. REDDY, P. CALDWELL, 1983, "The causes of marriage change in South India", *Population Studies* 37(3), pp.343-361

CHOJNACKA H., 1993, "La nuptialité dans les premières étapes de la transition démographique », *Population*, 2, 1993, pp.307-324.

CHOJNACKA H., 2000, "Early marriage and polygyny: feature characteristics of nuptiality in Africa", *GENUS*, LVI (n.3-4), pp.179-208

DELAUNAY V., C. ENEL, E. LAGARDE, A. DIALLO, K. SECK, C. BECKER ET G. PISON, 2001, « Sexualité des adolescents : un calendrier de plus en plus précoce pour les garçons du milieu rural sénégalais », pour le groupe MECORA, Paris, CEPED (Les dossier du Ceped, à paraître).

DONADJÉ F., 1992, "Nuptialité et fécondité des hommes au sud-Bénin: faits et opinions", *Cahiers Québécois de Démographie*, 21(1), pp.45-67

HERTRICH V., 1996, « Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali », *Les études du CEPED*, No14

HERTRICH V., 1997, "Changes in male processes toward first marriage: a case study in Mali's Bwa country", *XXIII General population conference IUSSP, Beijing, China*, 11-17 october 1997

HERTRICH V., M. PILON, 1997, « Changements matrimoniaux en Afrique », *La chronique du CEPED*, juillet-septembre 1997, No26

HERTRICH V., 1997, «Les réponses des hommes valent elles celles des femmes ? Une double collecte sur les questions génésiques et matrimoniales dans une population du Mali », *Population*, 1997, 52(1), pp.45-61

LESTHAEGHE R., G. KAUFMANN, D. MEEKERS, 1989, “The nuptiality regimes in sub-Saharan Africa”, in *Reproduction and social organization in sub-Saharan Africa*, ed. R. Lesthaeghe, University of California Press

LEGRAND T., M. BARBIERI, 1998, “The effects of children’s mortality risks on young women’s entry into marriage and motherhood in sub-Saharan Africa”, *CRDE*, Cahier 0598, Université de Montréal

McDONALD P, 1985, « Social organization and nuptiality in developing countries”, in *Reproductive change in developing countries*, ed. J. Cleland and J. Hobcraft, Oxford University Press

MONDAIN N., M. GRIESER, D. GOMIS, T. KOPPENHAVER, 2001, « Premarital sex, negotiations and marriage : new variations in union formation in Senegal and Zimbabwe”, poster présenté à la Population Association of America, Washington DC, 29-31 mars 2001

PISON G., K. HILL, B. COHEN, K. FOOTE, 1997, “Les changements démographiques au Sénégal”, PUF, INED, National Academy of Science

THIRIAT M.P., 1998, “Faire et défaire les liens du mariage. Évolution des pratiques matrimoniales au Togo », *Les études du CEPED* No16

Van de WALLE e., 1993, “Recent trends in marriage ages”, in *Demographic change in sub-Saharan Africa*, ed. K.A. Foote, K. H. Hill and L. G. Martin, National Academy Press, pp. 117-152